ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE
DATE D'ÉMISSION : 16/02/2015 - 09:28

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.
Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, à l'attention de M. COLIN Gérard, 48bis, route de Veulettes, F - 76450 Cany barville, Tél : +33 235579527, Email : marches.publics@cote-albatre.com, Fax : +33 235579529
Code d'identification national : 24760038000015
Adresse(s) internet :
Adresse générale du pouvoir d'adjudicateur : http://www.cote-albatre.com
Adresse du profil d'acheteur (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
Accès électronique à l'information (URL) : http://www.achatpublic.com
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : http://www.achatpublic.com
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Communauté de Communes de la Côte d'albâtre, , à l'attention de Mme RODELET Emmanuelle, 48 bis, route de Veulettes, F - 76450 Cany-barville, Tél : +33 235578500, Email : emmanuelle.rodelet@cote-albatre.com, Fax : +33 235570875, URL : http://www.achatpublics.com, Code d'identification national : 24760038000015
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s)
I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Autre
I.3) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.
I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description
II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place de l'assainissement collectif à Manneville es Plains, Gueutteville les Grès, Cailleville et transfert vers la station d'épuration de St Valery-en-Caux
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.
Catégorie de services no 10 : Services d'études de marché et de sondages.
Code NUTS : FR232
II.1.3) L'avis implique : un marché public
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :
II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Le présent dossier de consultation concerne la mission de maîtrise d'oeuvre (études et suivi des travaux à réaliser).
Les études portent sur la réalisation du réseau d'assainissement « eaux usées » desservant l'ensemble des habitations des 3 communes et transfert vers la station d'épuration de Saint Valery en Caux.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 79310000, 71335000, 71240000
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui
II.1.8) Division en lots : Non
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non
II.2) Quantité ou étendue du marché
II.2.1) Quantité ou étendue globale : Pour la réalisation du réseau d'assainissement « eaux usées » desservant l'ensemble des habitations des 3 communes et transfert vers la station d'épuration de Saint Valery en Caux, elle comprend :
- Phase de conception :
*L'étude préliminaire (PRE) comprendra une étude à la parcelle en domaine privé avec le recueil des données, les enquêtes domiciliaires au moyen d'un questionnaire et une visite pour chaque bâtiment à raccorder. Egalement, l'étude préliminaire correspondra à la proposition de scénarii avec le pré-dimensionnement des ouvrages de stockage, de pompage et de transfert vers la station d'épuration de Saint Valery en Caux.
*Les études d'avant-projet (AVP) .
*Les études de projet (PRO)
*L'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Phase de réalisation :
*Le visa des études d'exécution des contrats de travaux (VISA)
*La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
*L'assistance aux opérations de réception (AOR) sera menée jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement.
Enfin, le maître d'oeuvre assistera le maître de l'ouvrage :
- pour les demandes de subventions : il établira les dossiers de demande de subvention pour la réalisation des travaux et apportera son assistance pour la transmission des demandes et le suivi de l'obtention des subventions.
- pour les contrats d'essais de garantie ainsi que les contrats de contrôle de qualité en vue de la réception des travaux.
Le coût d'objectif des travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif à Manneville es Plains, Gueutteville les Grès et Cailleville et le transfert vers la station d'épuration de Saint Valery en Caux est estimé à 3 780 000 euro(s)HT.
La durée prévisionnelle du marché est 48 mois à compter de sa notification, pour une mise en service à compter du 2ème semestre 2019.**II.2.2) Informations sur les options**
Options : Non
II.2.3) Reconduction
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement est assuré par le budget propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et des éventuellement ressources extérieures (subventions de l'Agence de l'eau, environ 50% et du Département de la Seine Maritime , environ 20%)
Les prestations seront rémunérées selon les règles fixées par la comptabilité publique.
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera passé avec une entreprise ou un groupement d'entreprises solidaires avec désignation d'un mandataire commun. En cas de groupement, le mandataire devra impérativement présenter tous ses cotraitants et le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la signature.
Une même entreprise ne pourra présenter plusieurs candidatures :
-en qualité de membres de plusieurs groupements,
-ou en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements
- ou en qualité de candidat individuel et de sous-traitant d'un ou plusieurs groupements.
En cas de groupement, le mandataire devra s'assurer du respect de ces règles auprès de ses cotraitants et sous-traitants.
III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non
III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
Lettre de candidature (DC1, version 29/08/2014, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr, thème : marchés publics ou équivalent) : pour les groupements, cette lettre devra être signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité qui devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement au stade de la conclusion du marché;
III.2.2) Capacité économique et financière
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Puis, pour chacune des entreprises, groupées ou non :
-Déclaration du candidat (DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr, thème : marchés publics) ;
-Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée par lui, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics.
- Le candidat devra produire une attestation sur l'honneur spécifique relative aux nouvelles interdictions de soumissionner créé par la loi du 04/08/2014. A part, si cette clause est indiquée dans le DC1 ;
- R.I.B
- Attestations d'assurances (Responsabilités civile)
III.2.3) Capacité technique
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Indication des titres d'études et professionnels
- Présentation des principaux services effectués au cours des 3 dernières années par chaque membres du groupement, indiquant : objet et montant de la prestation, montant des travaux, date de réalisation, destinataire, mission accomplie, rôles et responsabilités du membre présentant la référence.
L'ensemble de ces références devront être présentées sous la forme de tableaux synthétiques.
-Note méthodologique (dix pages maximum) décrivant succinctement :
*l'organisation envisagée en matière d'études et suivi de travaux d'autre part ;
*Composition de l'équipe (avec CV détaillés), l'identité et la qualité des personnes affectées à l'opération.
*Liste des études antérieures menées par l'équipe affectée à l'opération.
III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services
III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :
III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure
IV.1.1) Type de procédure : Négociée
Candidats déjà sélectionnés: Non
IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :
Nombre d'opérateurs envisagés : 4
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Un jury examinera les candidatures et formulera son avis en tenant compte de l'adéquation des références présentées avec l'objet de la consultation. Cette notion sera appréciée à travers les critères suivants, par ordre décroissante :
-Capacité technique suffisante (notamment références appropriées),
-Capacité à traiter des projets et/ou programmes de nature et/ou de complexité équivalente, selon les qualifications de chacun des membres,
-Cohérence et cohésion de l'équipe et complémentarité de ses membres, les rôles et responsabilités de chacun, moyens humains et techniques,
IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50
2. Valeur technique de l'offre appréciée en fonction du mémoire justificatif : 40
3. Délai d'exécution : 10

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2015-002

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 10/04/2015 à 12 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : A- Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Le mode préconisé pour la transmission des candidatures est le support papier mais le pouvoir adjudicateur accepte cependant le dépôt sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats peuvent choisir soit le support par voie électronique soit sur support physique.

Un double envoi (voie électronique et support physique) entraînera la nullité de sa candidature (article 5 du décret du 2002-692 du 30/04/2002).

Les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures sera ouverte.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent document. Les candidatures peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

1-SUPPORT PAPIER : Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté au service Marchés Publics, à l'adresse suivante :

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre-48 bis route de Veulettes-76450 CANY-BARVILLE

avant la date et l'heure indiquée dans le présent document (ou précisé par courrier rectificatif) soit :

- déposée contre récépissé durant les heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00) ;
- envoyée par courrier, sous pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli extérieur fermé, à destination de l'acheteur public, doit comporter la mention :

"NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE - Proposition pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place de l'assainissement collectif à Manneville es Plains, Gueutteville les Grès, Cailleville et transfert vers la station d'épuration de Saint Valery-en-Caux".

2-TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE

Conformément à l'article 56 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006, les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique sur le site de la plateforme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : http://www.achatpublic.com

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats présenteront leur réponse dans un fichier comportant les éléments relatifs à la candidature .

-Contraintes informatiques :

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un

antivirus régulièrement mis à jour.
Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les « exe »), ni les « macros ».
Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.
Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.
-Dispositions relatives à la signature électronique
Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.
Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État.
Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.
La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.
-Dispositions relatives à la copie de sauvegarde :
En cas de transmission dématérialisée, une copie de sauvegarde est établie sur support papier ou support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat. Cette copie est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :
- Elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des candidatures ;
- Elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».
La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :
- La candidature transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes ;
- La copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres a contrario de la réponse transmise par voie électronique.
B) Renseignements d'ordre administratifs :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBÂTRE , Service Marchés Publics - 48 bis, route de Veulettes - 76450 CANY-BARVILLE
N° de téléphone : 02.35.57.95.27.
N° de télécopie : 02.35.57.95.29.
EMail : marches.publics@cote-albatre.com
C) Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 février 2015
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert - BP 500, 76005 Rouen cedex, . Tél : +33 232081270. E-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Fax : +33 232081271. URL : http://www.ta-rouen.juradm.fr
VI.4.2) Introduction des recours
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert - BP 500, 76005 Rouen cedex, . Tél : +33 232081270. E-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Fax : +33 232081271. URL : http://www.ta-rouen.juradm.fr
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 16 février 2015

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2740251**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Profil d'acheteur Publication intégrale

BOAMP Publication intégrale

Département : 76 - Seine-Maritime

Classification CPF : 90

JOUE Publication intégrale